



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
MRC de Témiscamingue
Municipalité de Duhamel-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Duhamel-Ouest, tenue à la salle de conférence de l'édifice municipal situé au 361, route 101 Sud à Duhamel-Ouest, mercredi le 12 décembre 2018 à 20 h à laquelle

Sont présents : Guy Abel, maire
 Jacques Mayer, conseiller # 2
 Gilles Laplante, conseiller # 3
 Hélène Gilbert, conseillère # 5

Est présente également : Lise Perron, directrice générale et secrétaire-trésorière

Sont absents : Gilles Lefort, conseiller # 1
 Poste vacant, siège # 4
 Poste vacant, siège # 6

Ordre du jour proposé

1. Ouverture de la séance du conseil, lecture de l'ordre du jour
2. Demandes verbales, 1^{re} période de questions de l'assistance
3. Adoption du procès-verbal du 14 novembre 2018
4. Correspondance et informations :
 - Correspondance
 - Demandes d'appui financier
5. Administration
 - Suivi de dossiers
 - Branchement au réseau d'aqueduc et d'égout de Ville-Marie, route 101 Nord
 - Résolution autorisant la conclusion d'une entente relative à la mise en commun d'équipement – acquisition de matériel pour des copies de sauvegardes informatiques centralisées à la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT)
 - Organisation d'élection municipale
 - Avis de vacance au conseil, siège # 4
 - Élection partielle, date du scrutin
 - Organisation
 - Dépôt du registre public des déclarations de dons 2018
 - Calendrier des séances ordinaires de 2019
 - Frais de déplacement 2019
 - Ressources humaines
 - Assurances collectives, Ville d'Amos mandataire, BFL Canada
 - Adoption d'une politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires
 - Modification du Guide de l'employé
 - Législation, règlements et affaires juridiques
 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement concernant l'imposition du taux de la taxe foncière générale, des tarifs et des compensations pour l'année 2019



No de résolution
ou annotation

- Remboursement de taxes
- 6. **Ressources matérielles et immobilières**
 - **Adjudication de contrats**
 - Attribution d'un mandat de services juridiques
- 7. **Sécurité Incendie**
 - **Service d'incendie-rapport d'activité annuel 2017-2018**
 - Adoption du rapport d'activité annuel 2017-2018 (an 1) pour le plan de mise en œuvre du schéma de couvertures de risques en sécurité incendie
 - **Service incendie-Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT)**
 - Approbation du Règlement d'emprunt no. 009-2018
 - Approbation du Règlement d'emprunt no. 010-2018
 - Approbation du Règlement d'emprunt no. 011-2018
 - Suivi de la rencontre du 20 novembre 2018
- 8. **Gestion du territoire**
 - **Zonage**
 - Recommandation pour une demande d'aliénation/lotissement et pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, CPTAQ, lot 6 219 314
- 9. **Ressources financières**
 - **Approbation des dépenses du 1 novembre 2018 au 30 novembre 2018 incluant les salaires et approbation de quelques dépenses de décembre 2018**

10. **Affaires nouvelles, 2^e période de questions de l'assistance**

11. **Levée de la séance**

1. **Ouverture de la séance du conseil et adoption de l'ordre du jour**

Le quorum constaté, le maire débute la rencontre. Il est 20 h 00.

Il est proposé par Jacques Mayer,
appuyé de Gilles Laplante
et résolu unanimement par les conseillers;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;

QUE le point «Affaires nouvelles» demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

2. **Demandes verbales, 1^{re} période de questions de l'assistance**

Plusieurs usagés de la piscine résidant à Duhamel-Ouest sont présents et font part de leurs inquiétudes par rapport à l'avenir de la piscine.

3. **Adoption du procès-verbal du 14 novembre 2018**

Le procès-verbal de la séance régulière du 14 novembre 2018 ayant été transmis par la poste ou par courriel à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Hélène Gilbert,
appuyé de Jacques Mayer
et résolu unanimement par les conseillers;

18-12-165

18-12-166



No de résolution
ou annotation

QUE ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que présenté, tout comme s'il avait été lu.

4. Correspondance et informations :

- Correspondance
- Demandes d'appui financier
 - Appui financier

Aucune demande

5. Administration

- Suivi de dossiers
 - Branchement au réseau d'aqueduc et d'égout de Ville-Marie, route 101 Nord

Une rencontre d'information avec les citoyens concernés a eu lieu le mardi 20 novembre 2018 à 20 h à la salle Sarrazin pour valider l'acceptabilité citoyenne du projet. L'ingénieur était présent pour répondre aux questions techniques. L'estimation préliminaire des coûts, une simulation de remboursement annuel du projet, ainsi qu'une représentation de la taxe de secteur sur un compte de taxes incluant les services ont été distribuées et expliquées aux citoyens présents.

Au début de la rencontre, il avait été convenu que les citoyens concernés devaient répondre à un sondage à la fin de la rencontre. Est-ce que vous êtes en accord avec le projet tel que présenté?

Participation : 13 propriétaires étaient présents ou représentés sur 14 propriétaires concernés.

Le sondage a révélé que la majorité était en défaveur (contre) avec le projet tel que présenté. Le coût semblait être l'obstacle majeur.

ÉTANT DONNÉ QU'il s'agit d'un pouvoir discrétionnaire du conseil de réaliser ce projet et que ce projet pouvait faire l'objet d'un financement par une taxe de secteur (règlement d'emprunt);

ÉTANT DONNÉ QUE la Municipalité a pris tous les moyens nécessaires pour que les citoyens concernés aient les bonnes informations pour qu'ils puissent prendre une décision éclairée;

ÉTANT DONNÉ QUE les citoyens concernés sont majoritairement en défaveur du projet tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jacques Mayer,
appuyé de Hélène Gilbert
et résolu unanimement par les conseillers;

DE FERMER le dossier et de le classer non actif.

- Résolution autorisant la conclusion d'une entente relative à la mise en commun d'équipement – acquisition de matériel pour des copies de sauvegardes informatiques centralisées à la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT)

18-12-167

18-12-168

CONSIDÉRANT la résolution 18-10-146 du conseil municipal, adoptée le 10 octobre 2018 et annonçant la participation de la municipalité à une mise en



No de résolution
ou annotation

commun concernant la mise en commun d'équipement – acquisition de matériel pour des copies de sauvegardes informatiques centralisées à la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, la MRCT et les autres parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la concernant la mise en commun d'équipement – acquisition de matériel pour des copies de sauvegardes informatiques centralisées à la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gilles Laplante,
appuyé de Jacques Mayer
et résolu unanimement par les conseillers;

- QUE le conseil municipal de Duhamel-Ouest autorise la conclusion de l'entente concernant la mise en commun d'équipement – acquisition de matériel pour des copies de sauvegardes informatiques centralisées à la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, telle que présentée.
- QUE le conseil municipal autorise le paiement des coûts liés à cette entente en parts égales avec les municipalités participantes.
- QUE le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer ladite entente.

- **Organisation d'élection municipale**

- Avis de vacance au conseil, siège # 4

La DG informe les membres du conseil qu'elle a reçu la démission de Nathalie Breton le 3 décembre 2018 et prenant effet le 29 novembre 2018. Elle démissionne suite à un déménagement dans une autre municipalité et pour des obligations parentales.

- Élection partielle, date du scrutin

Le président d'élection avise le conseil que le jour fixé pour le scrutin sera dimanche le 10 mars 2019.

Deux postes de conseiller sont à combler soit le poste # 4 et le poste # 6.

- **Organisation**

- Dépôt du registre public des déclarations de dons 2018

Le registre est déposé au conseil et il est disponible au bureau municipal pour consultation. (Pièce 100-18-12-01)

- Calendrier des séances ordinaires de 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gilles Laplante,
appuyé de Hélène Gilbert
et résolu unanimement par les conseillers ;



No de résolution
ou annotation

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, Ces séances se tiendront le 2^e mercredi du mois et débuteront à 20 h :

9 janvier	8 mai	11 septembre
13 février	12 juin	9 octobre
13 mars	10 juillet	13 novembre
10 avril	14 août	11 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

o Frais de déplacement 2019

18-12-170

Il est proposé par Jacques Mayer,
appuyé de Hélène Gilbert
et résolu unanimement par les conseillers;

DE REMBOURSER les frais de déplacement 2019 selon la grille tarifaire ci-bas.

	2019 (ATNEO)	2019 (Hors ATNEO)
Automobile	0.46 \$ / km	0.46 \$ / km
Avion, autobus, taxi	Coût réel	Coût réel
Déjeuner	10 \$	14 \$
Dîner	20 \$	40 \$
Souper	30 \$	40 \$
Coucher	Coût réel	Coût réel
Coucher chez parents ou amis	15 \$	15 \$

ATNEO : Abitibi-Témiscamingue et Nord-Est ontarien
Hors ATNEO : Tout ce qui n'est pas dans ces deux régions

• **Ressource humaine**

o Assurances collectives, Ville d'Amos mandataire, BFL Canada

18-12-171

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la firme BFL Canada, services conseils inc. viendra à échéance le 30 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'un nouvel assureur sera choisi pour un nouveau mandat débutant le 1^{er} avril 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'il est important pour le Regroupement d'achat interrégional en assurance collective de pouvoir compter sur le professionnalisme d'une firme de services-conseils relativement au dossier d'assurance collective ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos a agi à titre de ville mandataire pour procéder à un appel d'offres public concernant le choix d'un nouvel assureur.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gilles Laplante,
appuyé de Jacques Mayer
et résolu unanimement par les conseillers;

DE NOMMER la Ville d'Amos pour agir à titre de mandataire pour procéder pour et au nom du Regroupement d'achat interrégional en assurance collective, à la sélection d'une firme de services-conseils en assurance collective pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021.



No de résolution
18-12-172
ou ~~adoption~~

Les Éditions Juridiques F.D. - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F031

- Adoption d'une politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires

ATTENDU QUE l'employeur a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail;

ATTENDU QUE tout employé a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des autres employés ou de tiers qui se trouvent sur les lieux du travail;

ATTENDU QUE l'employeur s'engage à prendre les moyens raisonnables pour fournir et maintenir un milieu de travail exempt de drogues, d'alcool et de toutes autres substances similaires;

ATTENDU QUE la consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires peut affecter le rendement, le jugement ou les capacités d'un employé et avoir de graves conséquences sur ses collègues, les citoyens de la municipalité et le public en général, incluant l'image et la réputation de la municipalité;

ATTENDU QUE la *Loi encadrant le cannabis* précise qu'un employeur peut, en vertu de son droit de gérance, encadrer l'usage de cannabis, voire l'interdire complètement;

ATTENDU QUE l'employeur souhaite accompagner activement tout employé éprouvant des problèmes de consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Hélène Gilbert,
appuyé de Jacques Mayer
et résolu unanimement par les conseillers;

D'ADOPTER la présente politique concernant l'usage de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires, laquelle est jointe en annexe A.

(Annexe A- Pièce 300-18-12-02)

- Modification du Guide de l'employé

Dossier remis à une séance ultérieure

- **Législation, règlements et affaires juridiques**

- Avis de motion et présentation du projet de règlement concernant l'imposition du taux de la taxe foncière générale, des tarifs et des compensations pour l'année 2019

Avis de motion 18-12-173

La conseillère, Hélène Gilbert, donne avis de motion que lors de la séance extraordinaire prévue le 18 décembre prochain à 17 h 30 à l'édifice municipal sera soumis, pour adoption, le Règlement no. 271 concernant l'imposition du taux de la taxe foncière générale, des tarifs et des compensations pour l'année 2019.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante. (Pièce 100-18-12-03)



o Remboursement de taxes

ATTENU QUE la fiche d'évaluation concernant la propriété portant le matricule 0940 55 3578 contenait une erreur, en ce qu'elle incluait la valeur du lot 3 099 150, qui n'appartient pas au propriétaire de cette propriété;

ATTENU QUE le propriétaire a demandé d'être remboursé pour les taxes payées sur ce lot qui ne lui appartient pas ;

ATTENU QUE, depuis que cet état de fait a été dénoncé, la fiche d'évaluation de cette propriété a été modifiée en conséquence, le 4 juillet 2018 ;

ATTENU QU'en toute équité, la Municipalité juge qu'il est juste de rembourser les taxes imposées à ce propriétaire sur un lot qui ne lui appartient pas ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Hélène Gilbert,
appuyé de Gilles Laplante
et résolu unanimement par les conseillers;

D'AUTORISER le remboursement d'une somme de 249,01 \$ au propriétaire de la propriété portant le matricule 0940 55 3578 pour l'ensemble des taxes payées en trop pour cette propriété par ledit propriétaire.

6. Ressources matérielles et immobilières

o Attribution d'un mandat de services juridiques pour 2018

ATTENU QU'en prévision de sa prochaine année budgétaire, la Municipalité de Duhamel-Ouest a accepté l'offre de services juridiques du cabinet Deveau Avocats-Outaouais afin de répondre à ses besoins en cette matière;

ATTENU l'offre de services du 19 octobre 2018 préparée à cette fin par Deveau Avocats-Outaouais;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gilles Laplante,
appuyé de Jacques Mayer
et résolu unanimement par les conseillers ;

QUE le conseil retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau Avocats-Outaouais, laquelle se décrit comme suit :

- ❖ **Service offert** : Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité;
- ❖ **Personnes autorisées à consulter** : Le maire, le directeur générale, l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
- ❖ **Durée du contrat** : 1 an, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019;
- ❖ **Coût forfaitaire** : 700 \$ par année, taxes en sus, incluant la révision des procès-verbaux;
- ❖ **Pour tous les autres mandats demandés** : Taux horaire de 190 \$ de l'heure.

7. Sécurité incendie

• **Service d'incendie-rapport d'activité annuel 2017-2018**

- o Adoption du rapport d'activité annuel 2017-2018 (an 1) pour le plan de mise en œuvre du schéma de couvertures de risques en sécurité incendie

18-12-175



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT l'adoption du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 18 octobre 2017 et l'entrée en vigueur dudit schéma révisé le 25 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que toute autorité locale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la transmission au ministère de la Sécurité publique sera réalisée par la MRC de Témiscamingue, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, d'ici fin février 2019, conformément aux directives du ministère;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jacques Mayer
appuyé de Hélène Gilbert
et résolu unanimement par les conseillers;

D'ADOPTER le rapport d'activité incendie pour la période s'étendant du 25 octobre 2017 au 25 octobre 2018 (an 1) tel que présenté.

DE TRANSMETTRE le rapport d'activité incendie (an 1) au responsable du rapport à la MRC de Témiscamingue afin qu'il puisse le transmettre au ministère de la Sécurité publique.

(Pièce 500-18-12-04)

- **Service incendie-Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT)**
 - Approbation du Règlement d'emprunt no. 009-2018

CONSIDÉRANT QUE la régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT) désire faire l'acquisition d'appareils respiratoires, de bonbonnes d'air respirable, de stations de recharge, d'adaptateurs pour la station de remplissage et un emprunt totalisant 411 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la RISIT a adopté le règlement 009-2018 décrétant l'achat d'appareils respiratoires, de bonbonnes d'air respirable, de stations de recharge, d'adaptateurs pour la station de remplissage et un emprunt totalisant 411 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement est déposé auprès des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 468.38 de la loi LCV et l'article 607 du CMQ, le conseil de la municipalité participante, doit au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception de la copie du règlement, approuver ou refuser celui-ci. S'il ne le fait pas, le règlement est réputé approuvé;

CONSIDÉRANT QUE le greffier de la municipalité devra transmettre une copie au secrétaire-trésorier de la RISIT;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense d'investissement a déjà été prévue au budget 2019 par l'ensemble des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de l'emprunt sera imputé et réparti selon l'article 11 de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale à l'ensemble des municipalités participantes;

18-12-177



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Hélène Gilbert,
appuyé de Gilles Laplante
et résolu unanimement par les conseillers;

D'APPROUVER le règlement de la RISIT décrétant l'achat d'appareils respiratoires, de bonbonnes d'air respirable, de stations de recharge, d'adaptateurs pour la station de remplissage et un emprunt totalisant 411 000\$ comme déposé.

(Pièce 500-18-12-05)

o Approbation du Règlement d'emprunt no. 010-2018

18-12-178

CONSIDÉRANT QUE la régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT) désire faire l'acquisition d'un véhicule autopompe-citerne et un emprunt de 472 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE la RISIT a adopté le règlement 010-2018 décrétant l'achat d'un véhicule autopompe-citerne et un emprunt de 472 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement est déposé auprès des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 468.38 de la loi LCV et l'article 607 du CMQ, le conseil de la municipalité participante, doit au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception de la copie du règlement, approuver ou refuser celui-ci. S'il ne le fait pas, le règlement est réputé approuvé;

CONSIDÉRANT QUE le greffier de la municipalité devra transmettre une copie au secrétaire-trésorier de la RISIT;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense d'investissement a déjà été prévue au budget 2019 par l'ensemble des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de l'emprunt sera imputé et réparti selon l'article 11 de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale à l'ensemble des municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Hélène Gilbert,
appuyé de Gilles Laplante
et résolu unanimement par les conseillers;

D'APPROUVER le règlement de la RISIT décrétant l'achat d'un véhicule autopompe-citerne et un emprunt totalisant 472 500 \$ comme déposé.

(Pièce 500-18-12-06)

o Approbation du Règlement d'emprunt no. 011-2018

18-12-179

CONSIDÉRANT QUE la régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT) désire faire l'acquisition d'une camionnette et un emprunt de 84 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la RISIT a adopté le règlement 011-2018 décrétant l'achat d'une camionnette et un emprunt de 84 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement est déposé auprès des membres du conseil;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 468.38 de la loi LCV et l'article 607 du CMQ, le conseil de la municipalité participante, doit au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception de la copie du règlement, approuver ou refuser celui-ci. S'il ne le fait pas, le règlement est réputé approuvé;

CONSIDÉRANT QUE le greffier de la municipalité devra transmettre une copie au secrétaire-trésorier de la RISIT;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense d'investissement a déjà été prévue au budget 2019 par l'ensemble des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de l'emprunt sera imputé et réparti selon l'article 11 de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale à l'ensemble des municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Hélène Gilbert,
appuyé de Gilles Laplante
et résolu unanimement par les conseillers;

D'APPROUVER le règlement de la RISIT décrétant l'achat d'une camionnette et un emprunt de 84 000 \$ comme déposé.

(Pièce 500-18-12-07)

- o Suivi de la rencontre du 20 novembre 2018

Jacques Mayer fait un bref résumé de la rencontre.

Prochaine rencontre le 18 décembre 2018

8. Gestion du territoire

- **Zonage**

- o Recommandation pour une demande d'aliénation/lotissement et pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, CPTAQ, lot 6 219 314

ATTENDU QUE la demande vise l'aliénation/lotissement de trois nouveaux terrains et leur utilisation à des fins autres que l'agriculture. Le demandeur souhaite donner un terrain à chacun de ses enfants, que ceux-ci utiliseraient pour la villégiature.

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement de zonage de la Municipalité de Duhamel-Ouest et qu'il est situé dans la zone Ca8, résidentielle et commerciale, petites superficies ;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'autres espaces disponibles pour le projet car il s'agit d'un projet familial entre le père et ses enfants ;

ATTENDU QUE le propriétaire a déjà obtenu une autorisation pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour un terrain pour son fils Mario Sarrazin, décision de la CPTAQ # 237635.

ATTENDU QUE les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles sont motivés comme suit :

CRITÈRES OBLIGATOIRES		Motivation
1	Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants ;	Lot visé potentiel faible, terrain boisé et escarpé. Topographie

Les Éditions Juridiques FD - Farmham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F031

18-12-180



No de résolution
ou annotation

		accidentée. Lots avoisinants, plus loin du lac, ont une vocation agricole.
2	Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture ;	Aucune, terrain trop accidenté.
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4 du deuxième aliéna de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);	-La parcelle ciblée s'inscrit en continuité avec d'autres emplacements construits sans exploitation agricole. L'aliénation d'une partie du lot n'occasionnera pas de répercussions négatives additionnelles sur la pratique de l'agriculture. - La zone est identifiée comme résidentielle et commerciale de petite superficie au règlement de zonage municipal.
4	Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale ;	S/O
5	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement, telle que définie par Statistique Canada ;	Ne peut s'effectuer ailleurs que sur le lot du propriétaire car c'est un projet familial entre le père et les enfants.
6	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles ;	Des chalets localisés le long du lac Témiscamingue, secteur homogène sur le plan agricole.
7	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région ;	S/O
8	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;	Les lots créés sont trop petits pour pratiquer l'agriculture, mais tel n'est pas le souhait des acquéreurs qui les utiliseraient pour la villégiature. Le lot résiduel est suffisamment grand pour continuer la pratique de l'agriculture.
9	L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité régionale de comté, une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme	PDZA du Témiscamingue en place



No de résolution
ou annotation

	fournissant des services d'utilité publique ;	
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie ;	Le développement du territoire et son occupation sont des préoccupations importantes au Témiscamingue.

Il est proposé par Jacques Mayer,
appuyé de Hélène Gilbert
et résolu unanimement par les conseillers;

DE RECOMMANDER la présente demande auprès de la commission de protection du territoire agricole du Québec.

9. Ressources financières

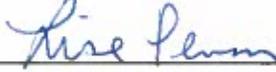
- **Approbation des dépenses du 1 novembre 2018 au 30 novembre 2018 incluant les salaires et approbation de quelques dépenses de décembre 2018**

Il est proposé par Jacques Mayer,
appuyé de Gilles Laplante
et résolu unanimement par les conseillers;

QUE les dépenses pour la période du 1 novembre 2018 au 30 novembre 2018 et quelques dépenses de décembre 2018 pour un montant total de 87 148.50 \$, ainsi que les salaires nets pour un montant de 9 174.60 \$ soient acceptées et payées.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil. (C.M., art.961)

Signé à Duhamel-Ouest, ce 12 décembre 2018


Lise Perron, directrice générale et secrétaire-trésorière

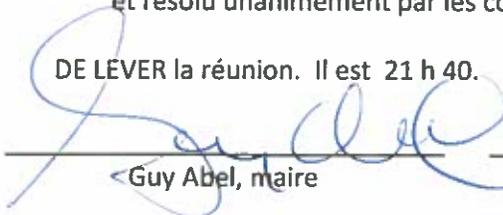
10. Affaires nouvelles, 2^e période de questions de l'assistance

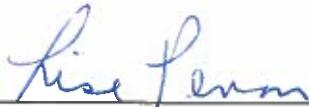
Aucune question de l'assistance

11. Levée de la séance

Il est proposé par Hélène Gilbert,
appuyé de Jacques Mayer
et résolu unanimement par les conseillers;

DE LEVER la réunion. Il est 21 h 40.


Guy Abel, maire


Lise Perron, directrice générale et secr.-trés.

Je, Guy Abel, maire de Duhamel-Ouest atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.